

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2018**

Délibération
n° 2018.03.114

**Festival Mars en
Braconne : attribution
de subventions aux
partenaires
associatifs**

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Patrick BOURGOIN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Joël GUITTON à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018**DELIBERATION
N° 2018.03.114**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD**FESTIVAL MARS EN BRACONNE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS**

La 15^{ème} édition du festival « Mars en Braconne » se déroulera du 16 au 24 mars 2018 sur les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle.

Le festival « Mars en Braconne » s'organise en partenariat avec les associations locales. Celles-ci assurent :

- les repas des artistes et des organisateurs,
- la décoration, l'agencement et le rangement de la salle de spectacles.

Afin de mener à bien les actions réalisées à ce titre, il est proposé que GrandAngoulême verse à chaque partenaire une subvention couvrant les frais engagés soit :

- 12 € par repas et par personne ;
- un forfait de 300 € pour la décoration des salles de spectacles.

Nom de l'association	Prise en charge	Montant
Jauldes Animations Loisirs	Soirée d'ouverture	1 032€
Brie Loisirs et culture – section bibliothèque	Accueil de 2 spectacles	426€
Les Joggeurs Briauds	Accueil d'1 spectacle	432€
Comité des fêtes de Champniers	Accueil d'1 spectacle	360€
Comité des fêtes de Balzac	Accueil de 2 spectacles	732€
Comité des fêtes de Marsac	Accueil d'1 spectacle	300€
Comité des fêtes de Vindelle	Accueil d'1 spectacle	408€
Culture Loisirs du Rodin	Accueil d'1 spectacle	240€
TOTAL		3 930€

Une convention passée entre GrandAngoulême et chaque association précise les modalités du partenariat, la somme versée ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Bruno PROUX, Jean-Claude COURARI, Jeanne FILLOUX et Jean-Marie ACQUIER ne prennent pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 8 mars 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement des subventions aux associations partenaires du 15^{ème} festival de Mars en Braconne pour un montant total de 3 930 € et réparti conformément au tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les conventions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 mars 2018	<u>Affiché le :</u> 22 mars 2018